

ÉDITO

Les investissements très politiques des pays du Golfe en Irak

Par **Bertrand Besancenot**



Bertrand BESANCENOT est Senior Advisor chez ESL & Network. Il a passé la majorité de sa carrière au Moyen-Orient en tant que diplomate français. Il est notamment nommé Ambassadeur de France au Qatar

en 1998, puis Ambassadeur de France en Arabie Saoudite en 2007. En février 2017, il devient conseiller diplomatique de l'Etat puis, après l'élection d'Emmanuel Macron en tant que Président de la République, Émissaire du gouvernement du fait de ses connaissances du Moyen Orient.

d'un projet hydraulique à Sinjar, ville martyre de l'Etat islamique. Et, dernière annonce en date le 2 juillet, Riyad et Abou Dhabi se sont engagés à verser 6 milliards de dollars (3 milliards chacun) pour renforcer le commerce international avec l'Irak, en soutenant les infrastructures dans le pays et en créant des comités d'affaires conjoints.

Avec cette multitude de projets, une nouvelle page semble se tourner dans les relations irako-golfiges. Riyad et Abou Dhabi entretenaient avec Bagdad des relations tendues depuis la première guerre du Golfe et l'invasion du Koweït par Saddam Hussein. Ces tensions se sont accentuées après que la guerre en Irak menée par les Etats-Unis en 2003 a modifié le système politique dominé par le parti Baas au profit de la majorité chiite, l'Arabie et les Emirats étant accusés de soutenir les oppositions sunnites. Les liens se sont davantage crispés ces dernières années quand l'Iran a consolidé son influence politique et la place des milices qui lui sont affiliées dans le pays. Un rapprochement s'était toutefois manifesté lors des mandats des Premiers ministres Haïdar el-Abadi et son successeur Moustafa el-Kazimi, plus proches des Etats-Unis. Mais l'arrivée au pouvoir de Mohammad Chia el-Soudani, nommé en octobre 2022 par les partis pro-iraniens dominant le Parlement, a réintroduit de l'incertitude.

Alors que la priorité est donnée à la stabilisation du Moyen Orient, dans le sillage de l'accord de détente irano-saoudien conclu le 10 mars à Pékin, les pays du Golfe semblent désormais tendre vers l'apaisement. Pour certains, l'Irak – compte tenu de son importance géostratégique – a le potentiel de semer le chaos dans toute la région s'il n'est pas renfloué et soutenu. Le message que le Golfe veut faire passer à l'Iran serait donc le suivant : nous donnerons à vos alliés irakiens l'argent dont ils ont besoin et, en échange, vous atténuerez les antagonismes

dans la région. Il reste naturellement à savoir si cette stratégie sera efficace...

Car l'objectif des Saoudiens et des Emiratis est avant tout politique. D'abord, leur engagement de verser 6 milliards de dollars dans une même initiative revêt une dimension d'unité régionale, ce qui les renforce face à leurs concurrents et rivaux. L'annonce est intervenue plus de deux semaines après celle du Qatar d'investir 5 milliards de dollars, Doha visant ainsi à ne pas être exclu des dynamiques régionales après avoir été placé sous blocus par ses voisins pendant plus de trois ans (2017-2021). Et malgré la compétition accrue entre Riyad et Abou Dhabi, l'Arabie et les Emirats sont toujours proches et collaborent étroitement sur les affaires



régionales, même si des désaccords existent. Les deux pays partagent en tout cas le même objectif de contrer l'influence de l'Irak en Irak.

Les Etats du Conseil de Coopération du Golfe considèrent en réalité l'investissement économique comme l'un des outils les plus efficaces pour éloigner l'Irak de l'influence de l'Iran. En visant des secteurs comme l'immobilier, l'énergie, le transport, le commerce et les banques dans un pays qui compte 42 millions d'habitants – soit l'un des plus larges marchés régionaux – les pétromonarchies du Golfe espèrent bien aussi obtenir des retours sur investissement.

Les secteurs ciblés devraient apporter des rendements plus rapides, à l'heure où le profil de risque du pays change, car celui-ci a absolument besoin d'électricité, de routes... toute son infrastructure étant endommagée par des décennies de conflits. Les fonds du Golfe doivent entre autres soutenir la construction d'infrastructures routières et ferroviaires qui traverseraient le territoire irakien sur 1.200 kilomètres. Avec ce projet à 17 milliards de dollars, baptisé « Route du développement », l'Irak espère se transformer en plaque tournante du transport de marchandises du Moyen Orient vers l'Europe de par sa position centrale dans la région.

In fine, si Riyad et Abou Dhabi visent à contrebalancer l'influence iranienne, ils tiennent tout autant à éviter la confrontation avec Téhéran. L'Arabie et les Emirats pensent – pour certains naïvement – que Bachar el-Assad, les Houthis et les autres alliés de l'Irak peuvent être achetés. Et donc qu'à court terme, leurs milliards peuvent être une arme plus efficace que leurs missiles ●



REGARD D'EXPERTE

La suspension du décret de dissolution des Soulèvements de la Terre est inquiétante

Paru dans Marianne le 11 août 2023

Par **Noëlle Lenoir et Jean-Éric Schoettl**



Noëlle LENOIR est spécialisée en droit de la conformité, droit public, droit de la protection des données personnelles, régulation et concurrence, au niveau national, européen et international.

Ministre des Affaires Européennes de 2002 à 2004, elle a aussi été la première femme et plus jeune membre jamais nommée au Conseil Constitutionnel (1991-2001). Noëlle Lenoir est également membre de l'Académie française des Technologies et vice-Présidente de la Chambre de Commerce Internationale (section française). Elle est, depuis mai 2017, l'un des trois membres du panel d'experts indépendants chargés de suivre les politiques et procédures de compliance chez Airbus.

Ce vendredi 11 août, le Conseil d'État a suspendu en référé la dissolution du collectif qui avait été prononcé par un décret du 21 juin en Conseil des ministres. Noëlle Lenoir, membre honoraire du Conseil constitutionnel et Jean-Éric Schoettl, ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, estiment que cette annulation temporaire légitime le recours à la violence.

Pour ceux qui restent convaincus – et ils sont fort heureusement nombreux en France – que la violence n'est pas justifiable dans un État de droit, la décision du Conseil d'État, suspendant le décret de dissolution de l'association « Les Soulèvements de la Terre » (pris en Conseil des ministres le 21 juin dernier) interpelle. Plus encore, sa motivation peut inquiéter, eu égard au goût pour la violence de nombre de groupements associatifs et politiques en France.

L'affaire était importante car il s'agissait d'appliquer une disposition cruciale et récente de l'article L212-1 du code de la sécurité intérieure relative à la dissolution, par décret en conseil des ministres, « de toutes les associations ou groupe-

ments de fait » qui « provoquent (...) à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens » (1° de l'article). La possibilité de dissoudre des associations, prévue dans la loi de 1901 sur la liberté d'association, s'était révélée peu efficace face aux manifestations insurrectionnelles de l'entre-deux-guerres. On doit à Léon Blum, président du Conseil, l'adoption de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées. Celle-ci prévoyait la dissolution des associations provoquant à des « manifestations armées ». Mais c'est la loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République qui, pour permettre d'appréhender toutes les formes de violence nouvelles, a prévu également la dissolution des associations provoquant « à des agissements violents à l'encontre des personnes et des biens ». C'est la base juridique du décret de dissolution de l'association les « Soulèvements de la Terre ».

Le recours à la violence

Or, qu'a jugé le Conseil d'État, saisi en référé, pour suspendre le décret de dissolution des « Soulèvements de la Terre » ? Il a d'abord estimé qu'il y avait urgence à statuer. C'est peu contestable. Mais le référé suspension exige plus : un moyen suscitant, en l'état de l'instruction, un doute sérieux sur la légalité de la mesure attaquée. Le Conseil d'État a considéré qu'un tel « doute sérieux » existait sur le fait de savoir si le collectif provoquait à des agissements violents à l'encontre des personnes et des biens.

Antérieurement, dans un appel à « stopper les méga-bassines », les Soulèvements de la Terre vantaient en ces termes l'action des militants, le



6 novembre 2022, à Mauzé-le-Mignon : « Un élément de l'installation de pompage qui alimentait cette bassine a été démonté par des paysannes. Une fois la foule montée sur le talus de la bassine, un débâchage a été effectué pour la mettre hors d'état de nuire. Cette action collective de désarmement témoigne de la nécessité assumée, au vu de l'urgence climatique, d'utiliser les outils de la désobéissance civile quand des projets écocidaire passent en force. »

À l'audience de référés, Pascale Légière, directrice des libertés publiques au ministère de l'intérieur, avait exposé en quoi le collectif incitait à des violences graves contre les biens. Des violences pas seulement symboliques, des violences actives allant au-delà de la notion de désobéissance civile (qui est un comportement passif consistant en un refus d'obéir pour des raisons morales). Seule face à une cohorte d'avocats représentant les multiples associations requérantes, elle a analysé en détail la responsabilité du collectif dans la provocation à la violence, évoquant notamment des « appels à tout brûler » et des « tutoriels » de destruction des canalisations.

DÉCISION INQUIÉTANTE

Certes, le Conseil d'État n'a pas tranché le fond à titre définitif. Toutefois, en suspendant la dissolution des « Soulèvements de la Terre », il a exprimé son « doute sérieux » sur la légalité du décret. Aussi, tous ceux qui croient que rien ne légitime la

violence politique en démocratie ont-ils des raisons de s'inquiéter de cette décision.

Pour le respect de la volonté du législateur d'abord. Les travaux préparatoires de la loi sont clairs : toute provocation à la violence – indépendamment de ses conséquences – doit pouvoir conduire à la dissolution du groupement qui la prône. Des agissements du type de ceux encouragés par les Soulèvements de la Terre tombent sous le coup de la loi. Ainsi, le président de la commission spéciale d'examen du projet de loi dont est issue la loi du 24 août 2021 stigmatisait ceux « qui utilisent la liberté d'association (...) pour commettre des actes contraires à l'ordre public, des actions illégales ».

Deuxième motif d'inquiétude : pour le dévoiement de la liberté d'expression. Selon l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « la liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». Or les actes de sabotage contre les mégabassines nuisent évidemment aux coopératives agricoles qui les ont régulièrement installées, sans parler des projectiles dangereux.

Troisième motif d'inquiétude : la décision du Conseil d'État ouvre un boulevard à tous ceux qui revendiquent le droit à l'action violente au nom d'une noble cause. Sera-t-il désormais permis de violer la loi, comme à Sainte-Soline, dans le but (pour reprendre le site Internet des « Soulèvements de la Terre ») « d'établir un véritable rapport de force en vue d'arracher la terre au ravage industriel et marchand » ? ●



REGARD D'EXPERTE

Twitter métamorphosé: quels changements X apporte-t-il ?

Par Claire Humblin



Après un passage à l'Assemblée nationale, Claire rejoint le bureau parisien de Brunswick Group où elle développe son expertise en réputation corporate, gestion de problématiques sensibles et transactions

financières pour le compte de multinationales et d'entreprises cotées en bourse. Suite à cela, elle intègre l'agence Maarc, où elle se spécialise dans la communication de crise et les affaires publiques, en travaillant sur des problématiques institutionnelles et des enjeux de réputation, principalement autour de sujets environnementaux, sanitaires et sociétaux. En 2023, elle rejoint Antidox.

Un nouveau-né au sein de la nébuleuse Musk

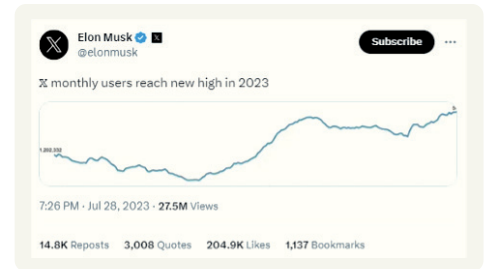
Twitter abandonne son nom original pour adopter la dénomination minimaliste de « X ». Cette lettre semble particulièrement appréciée d'E. Musk, au point d'être intrinsèquement inscrite dans son histoire entrepreneuriale. X.com, plus tard devenu Paypal, était déjà le nom de la banque en ligne fondée par le quinquagénaire dans sa jeunesse. Certaines de ses entreprises, comme SpaceX ou xAI, portent également cette lettre dans leur nom. En avril dernier, le nom de la société de Twitter avait d'ailleurs été modifié pour provisoirement devenir « X Corp ». Et cette tendance va jusqu'à se refléter dans le prénom de son fils, qu'E. Musk a voulu baptiser « X Æ A-12 ». Par cette réforme nominale, on passe finalement du piaillagement badin de l'oiseau bleu à un « X » noir et épuré, symbole chargé d'un sémantisme mathématique qui renvoie à un imaginaire du progrès technologique, en plus d'être une figure du croisement d'activités en un seul point de convergence : Musk lui-même.

Cette nouvelle appellation souligne la volonté du chef d'entreprise de changer le paysage d'Internet, à l'image de Facebook qui, devenu Meta en 2021, a voulu fonder un métavers, un univers virtuel au sein de l'univers physique. Par son investissement financier dans Twitter, l'entrepreneur a montré qu'il était conscient de l'importance d'un réseau social qui participe à la diffusion et l'amplification mondiales de grands événements, mouvements et scandales de société (qu'on pense, par exemple, aux hashtags #MeToo, #PrayForParis, etc.). Ayant voulu entrer dans l'arène des géants du Web, E. Musk doit désormais faire face à une concurrence acharnée sur un marché des réseaux sociaux en ébullition et aux offres de plus en plus similaires. À court terme, les coups médiatiques du milliardaire semblent porter leurs fruits : dans un post publié le 28 juillet dernier, E. Musk a déclaré que X avait atteint un nouveau record de 543 millions d'utilisateurs mensuels.

Le 24 juillet dernier, Elon Musk a rendu sa liberté à l'oiseau bleu emblématique de Twitter, en rebaptisant la plateforme californienne « X ». Ce changement de nom du réseau social s'accompagne de profondes mutations dans sa stratégie, son fonctionnement, ses services proposés et sa contribution au débat dans la société. Ce tournant n'est pas anodin. Il intervient dans une période de difficultés pour Twitter, dont les revenus publicitaires ont chuté de moitié¹, et relève d'un projet de refonte du célèbre réseau social créé en 2006.

En stratégie de communication, le changement volontaire du nom d'une marque peut être motivé par différentes causes : 1) la mise en place d'une nouvelle stratégie d'entreprise visant à remobiliser les équipes ; 2) le lancement d'un nouveau produit ou service, ou un changement d'activité de l'entreprise ; 3) la survenue d'un scandale qui a mis à mal l'image de l'entreprise.

Il est intéressant de constater, en étudiant le cas de Twitter devenu X, que le réseau social répond peu ou prou à ces trois raisons. On peut dès lors se demander de quoi ce changement de nom est précisément le symptôme, et s'il n'augurerait pas, dans le contexte de désertion d'utilisateurs qu'elle connaît actuellement, un avenir laborieux pour la plateforme.



Reste à savoir si, en dépit des données encourageantes mises en avant par E. Musk, sa stratégie sera payante à plus long terme et dans tous les pays.

De fait, pour assurer la rentabilité d'une entreprise confrontée à une perte d'utilisateurs et de revenus, E. Musk parie sur la transformation du modèle d'affaires de Twitter, qui est essentiellement un business model publicitaire, en modèle d'affaires par abonnements.

Vers un réseau social multifonctionnel... mais à quel prix ?

La nouvelle dénomination laisse entrevoir que X devrait connaître de nombreux changements dans les mois à venir. Le contenu risque de devenir payant, dans une volonté de hiérarchiser les comptes des utilisateurs : ceux qui pourront bénéficier de tous les avantages de X seront ceux qui, appréciant le réseau et l'utilisant régulièrement, accepteront d'y mettre le prix pour en profiter pleinement. Il s'agit, à terme, de fidéliser une clientèle.

E. Musk ne cache en outre pas son intention de créer une « super-app » donnant accès à une multitude de services, y compris financiers, comme le paiement par téléphone, à l'image de ce que propose déjà WeChat, réseau social très populaire en Chine. Une formule payante de la plateforme, nommée d'abord Twitter Blue puis X Premium vient d'être mise en place, de même qu'un « programme de partage des revenus » des publicités pour les créateurs de contenus, comme l'avait annoncé le

« ce soit sur la plateforme », a déclaré Linda Yaccarino, directrice générale de X depuis mai 2023, dans une interview accordée cet été à CNBC au sujet de l'avenir de l'entreprise. Une information confirmée par E. Musk dans un post publié le 31 août sur X, dans lequel le milliardaire annonce que les appels vocaux et vidéo, prochainement intégrés aux Messages Privés (MP), fonctionneront sur les appareils Apple, Android et Windows.



Des outils toutefois déjà proposés par les réseaux sociaux concurrents : Meta, qui détient Facebook, WhatsApp et Instagram, a ainsi introduit les appels vocaux et vidéo sur Messenger en 2015 ; Snapchat les a quant à lui intégrés en 2016. L'équipe de direction de X n'a, pour l'heure, pas précisé la date de disponibilité de ces nouvelles fonctionnalités.

Mais, alors que depuis le 25 août, les réseaux sociaux sont soumis au règlement européen DSA (Digital Service Act), la nouvelle politique de confidentialité de la plateforme, qui doit entrer en vigueur le 29 septembre, indique aux utilisateurs que « sous réserve de [leur] consentement, X pourra collecter et utiliser [leurs] données biométriques à des fins de sûreté, de sécurité et d'identification », sans préciser quel type de données biométriques seront effectivement collectées. « L'annonce de X est une extension de l'exploitation en cours des utilisateurs de réseaux sociaux en vue d'obtenir des données personnelles susceptibles d'être utilisées à des fins de ciblage publicitaire », a expliqué à The Associated Press Stephen Wicker, un professeur en ingénierie électrique et informatique à l'université de Cornell aux États-Unis, à l'heure où les géants du numérique sont confrontés à des règles juridiques de plus en plus strictes, notamment au sein de l'Union européenne.

Les nouveaux dispositifs déployés sur X auront ainsi un double prix : un coût premièrement monétaire, et, surtout, une utilisation du réseau social au prix de la protection et de l'anonymat des données personnelles. Paradoxalement, cette collecte

de données semble aller à l'encontre de la promesse d'un Twitter plus libre tant prôné par E. Musk.

Une plateforme en crise qui cherche à se renouveler sous l'ère Musk

La mutation de Twitter en X est symptomatique d'une tentative de renouveler l'image de la marque, fortement entachée par la polémique des « spam bots », des faux comptes automatisés, dont il est difficile d'évaluer le nombre et l'audience, qui imitent l'activité de personnes réelles mais qui sont programmés pour réaliser des activités malveillantes allant de la diffusion d'informations erronées à la promotion de projets lucratifs. Ces « spam bots », dont E. Musk entend se débarrasser, entravent le fonctionnement de cette agora mondiale que constitue Twitter / X dans son essence. La restriction de l'accès au contenu des utilisateurs par le biais d'un abonnement payant devrait garantir au chef d'entreprise d'avoir un public réel, véritablement existant.

Par ailleurs, les nombreuses évolutions engagées à grande vitesse depuis l'hiver dernier ont mécontenté internautes et annonceurs publicitaires. Utilisation restreinte de l'application X Pro (ex-TweetDeck) aux comptes certifiés, c'est-à-dire soumis à un abonnement payant², ou encore limitation du nombre de posts lisibles par jour en fonction du statut du compte et de son ancienneté... Ces évolutions, déjà actées ou simplement envisagées, déplaisent aux utilisateurs, dont un certain nombre, néanmoins croissant, décident de quitter la plateforme. L'arrivée d'E. Musk elle-même engendre colère et protestations. Ainsi, une étude publiée le 15 août dans la revue Trends in Ecology & Evolution³ montre que les défenseurs de l'environnement et du climat ont été particulièrement nombreux, plus encore que les comptes politiques, à quitter Twitter depuis octobre 2022. En avril 2023, seuls 52,5 % des comptes Twitter de militants écologistes étaient encore actifs, tandis que 79,4 % des utilisateurs politiques l'étaient encore. Des désertions que les chercheurs tentent d'expliquer par la prolifération de discours haineux et de fake news sur la plateforme et par l'engagement plus prononcé

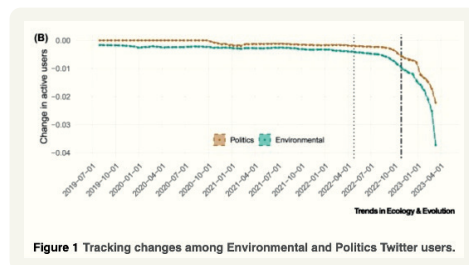


Figure 1 Tracking changes among Environmental and Politics Twitter users.

de la twittosphère de droite depuis la décision d'E. Musk de modifier la modération des contenus. « Si la direction de Twitter espère attirer de nouvelles personnes sur la plateforme, elle espère qu'elles suffiront à remplacer celles qu'elle continue de perdre⁴ », a déclaré Om Malik, partner à True Ventures, un groupe de capital-risque installé dans la Silicon Valley.

Les utilisateurs ne sont pas les seuls à quitter la plateforme. X est aussi confronté à un manque de soutien des annonceurs publicitaires, que l'on peut attribuer au style anticonformiste d'E. Musk, dont l'attachement à la liberté d'expression est souvent considéré comme un terrain fertile pour les théories complotistes, le harcèlement et la haine en ligne, ainsi qu'à ses pratiques commerciales non conventionnelles qui nuisent à l'image de la marque, ou encore à la faible portée du réseau social, par rapport à d'autres réseaux sociaux populaires comme Facebook et Instagram.

Faut-il pour autant prédire un abandon massif de X et plébisciter d'autres réseaux sociaux alternatifs, comme Threads, Mastodon, Spill, Bluesky Social, ou encore T2? Si l'on constate que l'image de X divise le public sous la forme classique du clivage politique gauche/droite, on peut supposer que le réseau social est susceptible d'attirer un nouveau public initialement réticent à le rejoindre. Ce qui se dessine à l'horizon semble ainsi être une recomposition de l'audience de X sur un fondement idéologique. Toutefois, dans un contexte de crise inflationniste et de ralentissement de la croissance économique dans le monde, l'impératif de l'abonnement payant risque de constituer une barrière infranchissable pour un grand nombre de clients potentiels. Qu'importe, peut-être, pour Elon Musk, dont l'objectif, derrière la métamorphose de Twitter en X, est sans doute moins la promotion de la liberté d'expression ou la recherche d'un accroissement du nombre d'utilisateurs, que la volonté de posséder un outil puissant lui permettant d'influer sur les cours de la bourse et de faire du lobbying politique et économique à l'échelle transatlantique ●

1 Selon le rapport de Standard Media Index (SMI) sur les dépenses publicitaires en novembre 2022, premier mois complet depuis le rachat de Twitter par E. Musk, les dépenses publicitaires du réseau social ont chuté de 46 % par rapport à 2021, ce qui aurait bénéficié principalement à TikTok. « Nous sommes toujours en situation de flux de trésorerie négatif, à cause d'une chute d'environ 50 % des revenus publicitaires et de la lourde charge de la dette », a fait savoir le milliardaire sur Twitter le 15 juillet 2023.

2 Jusqu'ici gratuite, l'outil de gestion de comptes TweetDeck, qui a été renommé X Pro, est devenu payant cet été. Un pop-up s'affiche désormais pour que les utilisateurs s'abonnent à X Premium (anciennement Twitter Blue) au prix de 100,80 euros par an, ou 9,60 euros par mois.

3 CHANG Charlotte H., DESHMUKH Nikhil R., ARMSWORTH Paul R., MASUDA Yuta J., « Environmental users abandoned Twitter after Musk takeover », Trends in Ecology & Evolution, 15 août 2023 (date de publication en ligne, actuellement sous presse).

4 STOKEL-WALKER Chris, « Why is Twitter becoming X and should you move to Threads or Bluesky? », New Scientist, 24 juillet 2023.

À propos de nous



Xavier DESMAISON
CEO

x.desmaison@antidox.fr

Antidox est un cabinet de conseil en stratégie de communication et d'opinion à forte dominante digitale. Antidox positionne les dirigeants au cœur des débats d'idées et connecte les organisations à leur écosystème : des décideurs aux influenceurs, des consommateurs aux collaborateurs.



Alexandre MEDVEDOWSKY
Président du Directoire

alexandrem@eslnetwork.com

Le Groupe ESL & Network s'est imposé comme l'un des leaders français et européens de l'intelligence économique, de l'accompagnement stratégique et des affaires publiques. ESL & Network conseille aujourd'hui les plus grandes entreprises françaises et les accompagne dans leurs décisions stratégiques, en France comme à l'international. Le Groupe conseille également des Etats et gouvernements.